



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUILLET 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES ET ADOPTÉES
ARTICLE L.2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Début de séance : 18h00

Président de séance : MARENGO Patrick, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Céline DROUILLARD représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Christophe PLASSARD

Secrétaire de séance : M. Raynald RIMBAULT

Date de la convocation : 4 juillet 2023

Convocation affichée : 4 juillet 2023

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
EXAMINÉES ET ADOPTÉES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

N° D'ORDRE	OBJET	N° DELIBERATION
1.	Subvention exceptionnelle allouée aux communes de Charente-Maritime touchées par le séisme survenu le 16 juin 2023.	23.120
2.	Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) pour l'année 2023.	23.121
3.	Aliénation de la parcelle cadastrée section AM n°82, située 44 Avenue Maryse Bastié à Royan, au profit de Monsieur Franck LECLÈRE - Modificatif n°1 à la délibération n° 23.083 du 25 mai 2023.	23.122
4.	Aliénation de la parcelle cadastrée section BL n° 475, située 10 Rue des Geais à Royan, au profit de Monsieur David ZAIMOVIC.	23.123